



Strasbourg, le 13 décembre 2021

CDL-PL-PV(2021) 004syn
Or. angl.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

129^e SESSION PLÉNIÈRE

Venise et en ligne, 10-11 décembre 2021

CARNET DE BORD

En raison de la pandémie de Covid-19, la 129^e session plénière s'est tenue sous une forme hybride, à Venise et en ligne.

La Commission de Venise :

- a eu un échange de vues avec Mme Klotilda Bushka, Chef de la Commission des affaires juridiques, de l'administration publique et des droits de l'homme, Parlement d'Albanie, et a adopté l'avis sur la prolongation du mandat des organes transitoires chargés de la réévaluation des juges et des procureurs en **Albanie** ;
- a eu un échange de vues avec Mme Stephie Dracos, ministre de la Justice et de l'Ordre public de Chypre (en ligne), et a adopté l'avis sur trois projets de loi réformant le système judiciaire à **Chypre** ;
- a eu un échange de vues avec M. Csaba Hende, vice-président de l'Assemblée nationale hongroise (en ligne), et a adopté l'avis sur la compatibilité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme de la loi LXXIX modifiant certaines lois pour la protection des enfants de **Hongrie** ;
- a eu un échange de vues avec Mme Albulena Haxhiu, ministre de la Justice du Kosovo, et a adopté l'avis sur les projets d'amendements à la loi sur le Conseil du ministère public du **Kosovo**, précédemment examinés par les sous-commissions "État de droit" et "Pouvoir judiciaire" lors de leur réunion hybride conjointe du 9 décembre 2021 ;
- a adopté le mémoire *amicus curiae* pour la Cour constitutionnelle de la **République de Moldova** sur la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) ;
- a eu un échange de vues avec Mme Angela Motuzoc, présidente du Conseil suprême des procureurs, et M. Iulian Rusu, secrétaire d'État, ministère de la Justice de la République de Moldova, et a adopté l'avis sur les amendements du 24 août 2021 à la loi sur le Conseil du Ministère public de la République de Moldavie, précédemment examinés par les sous-commissions sur l'État de droit et sur le pouvoir judiciaire lors de leur réunion hybride conjointe du 9 décembre 2021 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Iulian Rusu, Secrétaire d'Etat, ministère de la Justice de la République de Moldova, et a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de la DGI, sur le projet de loi relatif à certaines mesures liées à la sélection des candidats à des postes administratifs dans les organes autonomes des juges et des procureurs et à l'amendement de certains actes normatifs de la République de Moldavie ;
- a tenu un échange de vues avec M. Andrii Klochko, président de la commission de l'organisation du pouvoir d'État, de l'autonomie locale, du développement régional et de l'urbanisme de la Verkhovna Rada d'**Ukraine** et a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi relatif à l'amélioration de la procédure pour établir l'impossibilité de tenir des élections nationales et locales, des référendums pan-ukrainiens et locaux dans certains territoires et bureaux de vote d'Ukraine ;
- a accueilli favorablement la décision de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine concernant la prestation de serment de deux juges nouvellement nommés de la Cour ;
- a eu un échange de vues avec M. Askar Shakirov, vice-Président du Sénat du Parlement du **Kazakhstan**, et a adopté l'avis sur le projet de loi sur le Commissaire aux droits de l'homme du Kazakhstan ;
- a entériné l'avis urgent sur le projet révisé de modifications constitutionnelles sur le pouvoir judiciaire de la **Serbie** ;
- a entériné l'avis urgent sur le projet de loi révisé sur le référendum et l'initiative populaire en Serbie ;
- a été informée des récents développements constitutionnels au **Japon** ;

Suite aux propositions faites par le Comité des Sages, a été élu pour un mandat de deux ans :

C. Bazy Malaurie (France) comme présidente ;
M. Frendo (Malte), A. Nussberger (Allemagne), H. Kjerulf Thorgeirsdottir (Islande) comme vice-présidents ;
P. Carozza (USA) P. Dimitrov (Bulgarie), S. Holovaty (Ukraine) , R. Kiener (Suisse) comme membres du Bureau :

Les présidents des sous-commissions et des conseils comme suit :

Droits fondamentaux : J. Velaers (Belgique)
État fédéral et régional : T. Khabrieva (Fédération de Russie)
Droit international : I. Cameron (Suède)
Protection des minorités nationales : Q. Qerimi (Kosovo)
Pouvoir judiciaire : R. Barrett (Irlande)
Institutions démocratiques : N. Alivizatos (Grèce)
Méthodes de travail : W. Newman (Canada)
Amérique Latine : J-L. Vargas Valdez (Mexique)
Bassin méditerranéen : M. Nicolatos (Chypre)
Etat de droit : V. Bílková (République tchèque)
Égalité des genres : T. Otty (Royaume-Uni)
Les institutions du Médiateur : J. Helgesen (Norvège)
Justice constitutionnelle : Z. Knezević (Bosnie-Herzégovine) ¹
Conseil scientifique : B. Mathieu (Monaco)

Les vice-présidents des sous-commissions et des conseils (sans représentation au sein du Bureau élargi) comme suit :

Droits fondamentaux : V. Petrov (Serbie)
État fédéral et régional : P. Vilanova Trias (Andorre)
Droit international : F. Maiani (Saint-Marin)
Protection des minorités nationales : A. Lavinš (Lettonie)
Pouvoir judiciaire : A. Gaspar (Portugal)
Institutions démocratiques : D. Meridor (Israël)
Méthodes de travail : S.T. Lee (Corée du Sud)
Amérique Latine : A. Ferrero Costa (Pérou)
Bassin méditerranéen : G. Jeribi (Tunisie)
Etat de droit : J. Omejeć (Croatie)
Égalité des genres : N. Bernoussi (Maroc)
Les institutions du Médiateur : Igor I. Rogov (Kazakhstan)
Justice constitutionnelle : A. Varga (Hongrie)
Conseil scientifique : Peter Bussjäger (Liechtenstein)

A désigné en tant que candidat au poste de président du Conseil des élections démocratiques :

S. Darmanović (Monténégro).

- s'est félicitée des nouvelles fonctions de M. **Gianni Buquicchio en tant que représentant spécial de la Commission** ;
- a été informée de l'avancement de la préparation du **rapport sur la ratification et la dénonciation des conventions du Conseil de l'Europe** et a invité tous les membres à fournir au Secrétariat des informations sur la procédure de ratification et de dénonciation des traités internationaux dans leur pays avant le 15 janvier 2022 ;

¹ Le président de la sous-commission sur la justice constitutionnelle agit en tant que coprésident du Conseil conjoint sur la justice constitutionnelle.

- a été informée de la préparation d'une **table ronde sur les Conseils supérieurs du pouvoir judiciaire**, qui se tiendra à Rome au printemps 2022 ;
- a autorisé la préparation de trois avis urgents : sur la loi sur la prévention des menaces à la sécurité nationale, liées à l'influence excessive de personnes ayant un poids économique ou politique significatif dans la vie sociale (oligarques); sur le projet de loi sur le référendum local en Ukraine et sur les amendements constitutionnels et électoraux en **Bosnie-Herzégovine**, à publier avant la prochaine session plénière ;
- A décidé de suivre la situation concernant la réforme constitutionnelle au **Bélarus** ;
- A été informée des **suites données** aux avis suivants :
 - Arménie : Avis conjoint urgent de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur les amendements au code électoral et à la législation connexe (CDL-AD(2021)025)
 - Géorgie : Avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur les amendements au code électoral, à la loi sur les associations politiques de citoyens et au règlement intérieur du Parlement (CDL-AD(2021)008).
 - Serbie : Avis urgent sur le projet de loi sur le référendum et l'initiative populaire (CDL-AD(2021)033)
 - Ouzbékistan : avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi sur la liberté de conscience et les organisations religieuses (CDL-AD(2020)002).
- A eu un échange de vues avec M. Kairat Abdrakhmanov, Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales ;
- A été informée des résultats de la réunion entre le Bureau élargi de la Commission et le **Comité des présidents de l'Assemblée parlementaire** du Conseil de l'Europe, tenue le 11 décembre 2021 ;
- A tenu un échange de vues avec des représentants du **Comité des ministres**, de l'**Assemblée parlementaire** et du **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** du Conseil de l'Europe ;
- A confirmé les dates des **prochaines sessions plénières** comme suit : 18-19 mars 2022 ; 17-18 juin 2022 ; 21-22 octobre 2022, 16-17 décembre 2022.

Les avis pour l'Albanie, le Kosovo et la Serbie ont été élaborés dans le cadre du Mécanisme de coordination des services d'experts, qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe "Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie - Phase II", co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en oeuvre par ce dernier. Et l'avis Ukraine a été élaboré dans le cadre de Mécanisme de réponse rapide (QRM), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en oeuvre par le Conseil de l'Europe dans leur Partenariat pour une bonne gouvernance, phase II.